

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2024-25

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme SF du FACÉ 2020 (correction et solde, programme ER 2023)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme SF du FACÉ 2020 (sécurisation / fils nus de faible section) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 441 250 euros (HT), montant ramené à 410 000 euros par le Comité, le 13 avril 2021.

Le 12 juillet 2021, le Bureau a décidé d'affecter la totalité de ce dernier montant à 23 opérations dans le programme ER 2020.

Le 14 novembre 2022, le Bureau a corrigé cette affectation pour supprimer tout financement du sous-programme SF du FACÉ affecté à une opération, pour 11 600 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau de corriger l'affectation du 12 juillet 2021, le dossier suivant, réalisé dans une commune à régime urbain, n'étant pas éligible aux aides du FACÉ :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Minoration d'affectation (euros HT)
ER407-1023	Ste-Soulle	Traverse de Grolleau	13 900
Total			13 900

Enfin, le 8 avril 2024, constatant un reliquat de possible financement, le Comité syndical a voté un montant de travaux de 57 000 euros (HT) à affecter dans le programme ER 2023.

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce dernier montant à une nouvelle tranche composée des trois opérations suivantes dans le programme ER 2023 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER214-1004	Luchat	Allée du Logis	39 100
ER394-1010	St-Saturnin-du-Bois	Rue de la Prise	6 700
ER444-1008	Thénac	Les Arènes	11 200
Total			57 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*